CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera reçu, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis paraissent en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'un ami ou quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT :

NAVIRE LOUISVILLE,
CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Novembre,	13 Octobre,
5 Février,	29 Décembre.
20 Avril,	13 Mars,
5 Juillet,	28 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE,
CAPITAINE RATRBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Décembre,	28 Octobre,
20 Février,	13 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin.
5 Octobre,	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ,
CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Mars,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CRÉOLE,
CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE,
CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et *a plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ.* Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ *Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes.* 10 nov.

POUR LOUISVILLE.
Ligne du Mississipi et de l'Ohio.

Le bateau à vapeur fin marcheur **ROMER**, capt. Gay, ayant une partie de son chargement engagée, partira sans délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
22 fév rue de la Nelle.-Levée, No. 15.

POUR NEW-YORK—Paquebot du 20 Février—(Ligne entre la Louisiane et New-York) Le navire **HUNTSVILLE**, capit. Stoddard, ayant été forcément détourné, partira demain, mardi, 26 du courant, à 5 heures après-midi, s'adresser à bord, entre les deux marchés, ou à

FOSTER & HUTTON.
26 fév

POUR NEW-YORK—(Paquebot du 5 Mars.) Le navire **LOUISVILLE**, capitaine Price, est maintenant prêt à prendre un chargement, et partira comme dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la place publique, ou à

FOSTER & HUTTON.
26 fév

POUR MARSEILLE.
Le navire fin voilier **EDOUARD**, capt. Gariel, ayant son chargement engagé, sera expédié dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC,
23 fév. rue Royale, No. 103.

A FRETER OU A LOUER.
Le brick **DR. FRANKLIN**, capit. Chase, fin voilier doublé et chevillé en cuivre de 170 tonneaux, contenant 1500 barils sera prêt à charger en peu de jours. S'adresser au capitaine à bord, en face de la Douane, ou à

THOMSON & GRANT.
19 fév

POUR TAMPICO.
La belle goëlette fine voitière **LAFAYETTE**, capitaine Williams, qui a la plus grande partie de son chargement allant à bord, sera promptement expédiée. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à A. Baron, ou à

J. DUFART, rue Royale, No. 100.
21 fév

POUR LA MOBILE.
La goëlette de la ligne des paquets **LOUISIANA**, capitaine A. Smith, est reçu à recevoir du fret. Pour passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
15 fév rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

A FRETER—Le brick neuf fin voilier **GRACCHUS**, doublé en cuivre, capitaine Snow, du port de 1,500 barils et en bon état pour entreprendre un voyage. S'adresser à bord, au-dessous du chemin à coulisse, ou à

HARRISSON, BROWN et Co.
15 fév. Rue Royale, N°. 117.

A FRETER—La goëlette neuve SANTA-ANNA, doublée et chevillée en cuivre et construite à Baltimore, capitaine Fonks, du port de 800 ou 600 barils, tirant 7 pieds et demi d'eau, fine voilière, à son premier voyage, en bon état. S'adresser à bord vis-à-vis la douane, ou à

HARRISSON, BROWN et Co.
15 fév.

POUR LA MOBILE.
La goëlette SARAH, capitaine Stark, est prêt à recevoir du fret en face les magasins Bleus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou chez

TOURNE & BECKWITH,
14 fév rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR LE HAVRE.
Le brick tout neuf et fin voilier **GEORGE GARDNER**, capitaine Hartford, ayant engagé la majeure partie de son chargement, fera voile sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC, ou
12 fév HARRISON, BROWN & CO,

POUR BOSTON.
Le beau brick très fin voilier doublé et chevillé en cuivre **JOHN A. ROBB**, capitaine Bonnett, partira immédiatement et est prêt à aller prendre un chargement à la côte. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagemens, s'adresser à bord, au-dessous du chemin brûlé, ou à

HARRISON, BROWN & CO,
20 janv rue Royale, No. 117.

POUR BOSTON.
Le brick **A. L. AVIS**, capitaine Thompson, est maintenant en chargement et partira sous peu de jours. S'adresser à

LINCOLN & GREEN.
23 janv

A VENDRE—La goëlette pilot-boat **EAGLE**, du port de 80 tonneaux, construite à Baltimore en 1829, de premiers matériaux ; elle est doublée et chevillée en cuivre, ses voiles sont presque neuves ; elle est d'une marche remarquable, et de premier ordre. Pour les conditions, s'adresser au capit. Etchberger, à bord, ou à

HARRISON, BROWN & CO.
5 fév. Rue Royale, No. 117.

POUR NANTES.
Le brick **ROMULUS**, capitaine Moran, partira le 19 du courant. S'adresser à bord ou à

4 fév J. MAGER.

POUR LIVERPOOL.
Le navire de première classe **CHS. HENRY** cap Wolton, est maintenant prêt à recevoir un chargement. S'adresser à

LINCOLN & GREEN.
2 fév

CARTES SUR ROULEAUX.—Le soussigné offre en vente en gros et en détail des CARTES américaines, fortement coloriées, sur rouleaux.—Aussi, la Déclaration d'Indépendance magnifiquement ornée.

E. S. SYLVESTER,
25 fév rue du Camp, No. 16

AVIS.
HOTEL DE LA MARINE ET DES HABITANS.
Ed. L'HOTE,

TENANT le dit hôtel, a l'honneur de prévenir MM. les habitans de la ville et de la campagne qu'il vient de faire refaire de nouvelles réparations dans ledit établissement ainsi que dans les chambres de bains, qui resteront fermées jusqu'au 23 du courant, et seront rendues à la disposition du public le 25 dudit mois.

Il n'a rien négligé pour continuer à conserver la confiance qu'il a tâché de mériter jusqu'à ce jour tant pour la tenue de la table, que pour celle des chambres des personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur présence.

Malgré ces grandes dépenses, les prix de l'hôtel sont toujours les mêmes.

Chambre et pension au mois,	$40, 00
Pension seulement,	30, 00
Do. dîner seulement,	20, 00
Extra Pensionnaire.	
Déjeûner	0, 50
Dîner,	0, 75
Table et logement par jour	1, 50
La table d'hôte au comptant.	
Déjeûner,	0, 50
Dîner,	0, 75
11 fév—15	

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES,
Dirigé par Madame GRANET.

MAISON de M. Landreaux, rue Royale, au coin de la rue St. Philippe.

Conditions :	
Pension, pour 10 mois,	$300
Demi-pension, do.	200
Externat, do.	100
Blanchissage, do. (au choix des parens)	20
Harpe, par trimestre	30
Piano, do.	21
Chant, do.	21
Danse, do.	21

Le cours d'études embrasse l'enseignement complet et *simultané de la langue et de la littérature françoise*, et de la langue *anglaise*; l'écriture, le dessin, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, les différens genres de couture, de brodure, de tapisserie et tous les petits ouvrages de fantaisie.

Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant $5 une fois payées.

Chaque élève apporte, un entrant, 2 paires de draps, une couverture de laine, un couvre-pied blanc, 12 serviettes, un couvert et une timbale d'argent, un couteau de table, et un trousseau suffisant.

Les livres de classe et les cahiers se paient séparément.

La pension, la demi-pension et l'externat se paient par trois mois et d'avance, soit en espèces, soit en billets négociables.

Les enfans sont traitées avec cette douceur qu'il convient d'employer avec de jeunes personnes et si l'on se garde bien de frapper leurs jeunes esprits de terreurs vaines ou réelles, on s'abstient encore bien *plus d'infliger la* moindre punition corporelle.

Le succès toujours croissant de cet établissement, fondé tout récemment, et les progrès sensibles que les élèves ont déjà faits, dispensent d'entrer dans de plus grandes explications.

25 fév

CIRAGE CHIMIQUE FRANCAIS DE
M. LEONARD.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il se propose de ne plus rester qu'un mois à la Nelle-Orléans.

Une des plus utiles découvertes qui aient été faites pour entretenir, polir et conserver toute espèce de cuir, tels que bottes, souliers et harnais, et qui mérite le plus d'attirer l'attention du public, est certainement le *Luisant Royal*. Les différentes compositions actuellement employées pour polir les harnais, bottes et souliers, ont long-temps été le sujet de plaintes, en raison du mélange de vitriol, esprit de vin et de vinaigre dans leur préparation. Le soussigné a été assez heureux pour découvrir un procédé qui remplacera toutes ces compositions de grand prix, et qui non seulement a la vertu de conserver le cuir, mais encore de lui donner le noir le plus brillant et sans la moitié de la peine. Son *utilité* est déjà connue en France, en Angleterre (où M. L. en a fourni 5 ans la famille royale) en Allemagne et dans les Etats-Unis, il a été approuvé par les plus éminents professeurs de chimie, qui en font usage et pour lequel il a reçu environ 1000 certificats.

Pour prévenir toute contrefaçon, M. L. a l'intention de n'ouvrir aucun dépôt, mais tous ordres qui lui seront adressés avant le 25 mars prochain, encoignure des rues de la Levée et de l'Hôpital, No. 2, café de New-York, seront formellement exécutés.

G. LEONARD.

P. S. Une grosse boite contenant une quantité suffisante de cirage pour bottes et souliers, pour une année $2, do. pour harnais d'une voiture $2.

25 fév—30

$25 PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron depuis le 10 décembre, de chez les soussignés, faubourg Lacoussine, un jeune nègre nommé **HARRY**, taille de 5 pieds 5 pouces, bien constitué; parlant un peu français, et depuis deux ans et demi dans le pays. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui arrêtera le dit nègre et qui le conduira aux propriétaires, ou qui le logera dans la geôle de cet état.

Les capitaines de navires, de bateaux-à-vapeur et autres embarcations, sont prévenus de ne point donner asile au dit esclave, sans encourir les peines voulues par la loi.

30 jan—30 SILVESTRE & FILS.

PARFUMERIE FRANCAISE de qualité supérieure, bougies, et fruits à l'eau de vie, (ayant droit au drawback) à vendre par

HARRISON, BROWN & C°.
9 fév No. 17, rue Royale.

CASSE—40 sacs Casse récemment reçus, et à vendre par

MEDELICE THOMAS,
9 fév No. 77, rue de la Levée.

EXCHANGE ON FRANCE, By J MAGER.
jan 22

IL a été conduit à la geôle de police de la paroisse Jefferson, la négresse **LORISE**, se disant appartenir à M. Sérisée, et le nègre **ROBERT**, se disant appartenir à Mme. d'Hébécourt. Les propriétaires des dits esclaves voudront bien les réclamer en payant les frais de geôle et d'insertion.

11 fév JACQUES CHARBONNET, shérif.

400 BOULEAUX Toile d'Emballage mince et très belle, convenable pour le marché de Charleston, à vendre par

29 janv FOSTER & HUTTON

VIN D'PORTO.—11 quarts de tonneaux de vin d'Oporto, de 1re. qualité; 40 caisses du même, rouge et blanc, à vendre par

THOMSON & GRANT,
19 fév rue de la Vieille Levée, No. 41.

CAFE—700 sacs café, en débarquement et à vendre par

J. THAYER & CO.
19 fév rue des Magasins, No. 29.

VINAIGRE DE VIN BLANC ET FIL DE CARET.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Ballochan, de Bordeaux, et offrent à vendre, 20 barils de vinaigre blanc et 6 bouteaux de fil de carets assortis.

19 fév CARRIERE & BORDUZAT.

SOULIERS ET BOTTINES.—50 malles de souliers de marroquin pour enfants, souliers et bottines pour femmes, souliers, bottines et escarpins pour hommes, pantouffles d'hommes et de femmes, en déchargement et à vendre par

THOMSON & GRANT,
19 fév rue de la Vieille Levée.

VIN DE CANARIE.—60 pipes, 30 d mi pipes et 800 quarts de tonneaux de vin de Canari, marqué de Cogswell, en déchargement du brick Dr. Franklin, de la Grande Canarie, (ayant droit au drawback) à vendre par

THOMSON & GRANT,
19 fév rue de la Vieille Levée, No 41.

ATTENDU que Hélaire Julien Domingon, encanteur pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, m'a adressé la demande d'annuler les deux hypothèque spéciales, chacune pour la somme de huit mille piastres que Jules Balloc comme sa sécurité, a souscrites en faveur de l'Etat de la Louisiane, sur un terrain situé en cette ville, composé de deux lots, numéros 21 et 22, ayant ensemble 62 pieds de face sur la rue Madison et 65 pieds ou environ de profondeur (mesure française), avec les constructions qui sont dessus, par deux actes passés devant Louis T. Caire, not. public, en cette ville, l'un daté le 2 de mars 1830, et l'autre le 10 de février 1833.

Les présentes ont pour but de prévenir toutes personnes intéressées de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'état, dans les 90 jours après la dernière publication des présentes, leurs motifs d'opposition s'ils en ont; à ce que les dites hypothèques soient radiées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 12 février 1833.

[L. S.]

Signé A. B. ROMAN.
Par le gouverneur,
G. EUSTIS,
14 fév—30 Secrétaire d'Etat.

AVIS.—Attendu que Valmont Hebert, shérif de la paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, s'est adressé à moi pour annuler les 4 billets suivants, savoir : le premier comme shérif, de $5000, souscrit par lui le 21 janvier 1830, conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Ursin Landry ses sécurités ; le 2d. comme shérif, de $5000, souscrit par lui le 24 février 1831 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités ; le troisième comme collecteur de taxes, de $4023, souscrit par lui le 24 février 1831, pour l'année 1830 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités, et le quatrième comme collecteur des taxes, de $5248, souscrit par lui le 19 janvier 1832 pour l'année 1831 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités.

Les présentes sont pour donner avis aux personnes intéressées, de déduire leurs raisons par écrit au bureau du Secrétaire d'Etat, dans l'espace de 90 jours après la dernière publication du présent, pour prouver que les dits billets ne doivent pas être détruits et annulés ainsi que les hypothèques y attachées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nlle. Orléans, le 20 janvier, année 1833 et de l'indépendance des Etats-Unis, la 57me.

Par le gouverneur.

A. B. ROMAN.
30 jan—30 GEO. EUSTIS, Secrétaire d'Etat.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson.—Cour des Preuves.—Succession de feu Balthazard Dusuau.—Mardi, 26 mars prochain, et les jours suivans, j'exposerai en vente publique, sur l'habitation de feu Baltazard Dusuau, situé en cette paroisse, rive droite du fleuve (Mississipi), à environ quinze milles de la Nelle.-Orléans, à 11 heures du matin, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la dite succession.

1°. UNE HABITATION située en cette paroisse, rive droite du fleuve (Mississipi), à environ quinze milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant perpendiculairement dix-neuf arpens et vingt-huit toises de face au dit fleuve, et les lignes formantes de 13 degrés 12 minutes et trente secondes, sur une profondeur de quarante arpens—bornée d'un côté par la propriété de MM. Eugène Fortier & Co., et de l'autre par celle de M. Joseph Dusuau.

2°. 92 ESCLAVES DES DEUX SEXES, au nombre desquels se trouvent des esclaves d'un grand talent, tels que : raffineurs, laboureurs, charretiers, domestiques, blanchisseuses, couturières, &c. &c., savoir :

LUNDI, âgé de 45 ans ; DOMINIQUE, de 40 ans; DIMANCHE, de 45 ; HENRY, de 38; FRANCOIS, de 60 ; GABRIEL, de 38 ; JACQUES, de 50 ; JUAN, de 40, LAURENT DEBOULE, de 50 ; GAIDE, de 35 ; COLAS, de 48; MAGLOIRE, de 70; TONNY, de 50; FIGARO, de 45; GABRIEL, de 42; JOHN NELSON, de 28; JOSEPH, de 26; LAURENT, de 50; AUGUSTE, de 45; FRANCOIS MULATRE, de —; VALERE, de 45; VALENTIN, de 45; JANVIER, de 25; AUGUSTE, de 22, JOHN BULL alias MICHEL, de 22; PARIS, de 22; FRANCOIS, de 55; MICHEL, de 23; VALERY, de 21, PANQUE, de 21; BASILE, de 27; LAURENT, de 19, BARTHELEMY, de 18; LAPIN, de 16; CELESTIN, de 16, JOHN, de 26; PETER, de 35; IRAM, de 22; ILLY, de 20; B.SAM, de 20, BUN, de 20; CHENEAU, de 10; SALOMON de 28, NANETTE, de 40 ; avec ses enfans nommé VIRGIL, de 7 ans, LOUISE, de 4 ans, MANETTE, de 2 ans et SERAPHINE, de 6 mois ELEONORE, de 56, MARIE, de 48; avec ses enfans nommés COFFY; de 7 et PHILIPPE, de 5; CELESTINE, de 16; MARGUERITE, de 25 et ses enfans ROSETTE, de 9 et VINCENT, de 4; SOPHIE, de 45; PRUDENCE, de 40; MARIANNE, de 45; TOINETTE, de 30; VICTORINE, de 45. SUZANNE, de 30 et son enfant nommé ANTOINE, de 7; GERTRUDE, de 25 et son enfant nommé ——, d'un an ; HENRIETTE, de 45 et ses enfans nommés BABE, de 7 et HELOISE, de 3; PAULINE, de 23 et ses enfans nommés JEANNETTE, de 7; VIRGINIE, de 3 et JOE, de 4 mois ; JOSEPHINE, de 23 et son enfant FRANCOIS, de 4; CAROLINE, de 23 et son enfant ——, de 10 mois; MARIE-THERESE, de 19; MARICA, de 19 et son enfant d'un an, AJOUA, de 50; ANTOINE, 76, JEAN-LOUIS, de 45, ALEXIS, de 22; ISIDORE, de 18, AZENOON, de 15 ; BASTIEN, de 12 ans, NARCISSE, de 10 ; POUPONNE, de 35. BEN, de 4 et ANDERSON, de 15 mois; CATICHE de 18; ARSENE, de 18.

3°. Les animaux, outils aratoires, meubles meublant et autres effets mobiliers, &c.

Aussi—Trente ACTIONS de la Banque de la Louisiane, et dix ACTIONS de la Compagnie de Barataria et de La Fourche.

Les conditions de la vente sont : L'habitation payable dans 1, 2 et 3 ans de crédit.

Les esclaves à 1 et 2 ans.

Les animaux, outils aratoires, meubles meublant et autres effets mobiliers, &c. pour toute somme n'excédant pas cent 100 piastres comptant, et pour toute somme excédant 100 piastres un an de crédit.

Pour l'habitation il sera fourni des billets endossés à satisfaction et payables le 1er. de mai des années 1834, 1835 et 1836, pour les esclaves des billets payables le 1er. de mai des années 1834 et 1835, portant hypothèque jusqu'à final paiement; et pour les effets mobiliers, audessus de la somme de 100 piastres en billets endossés à satisfaction et payables le 1er. mai, 1834.

Paroisse de Jefferson, le 19 février 1833.

20 fév—10, 3ps (Signé) J. M. HARANG, juge.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse en et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans. *Ce certifie que le 21 janvier 1833, jugement a été entré, en cette cour, dans le procès de Mme. Barrau contre son mari, dans les termes et mots suivans, savoir :*—(No. 6317.) *—Mme. Barrau contre son mari.*—Il est ordonné, adjugé et décrété que jugement soit entré en faveur de la demanderesse contre le défendeur, et qu'elle soit séparée de biens et de corps du dit défendeur, réservant à la demanderesse le droit de plaider en divorce en tems et lieu, et que le défendeur paie les frais du procès.

Nouvelle-Orléans, 26 février 1833.

CHARLES MAURIAN, juge.

Jugement enrégistré, registre C. folio 63.

Frais de Cour $21 87½.

En foi de quoi j'ai signé le présent, et y ai apposé le sceau de la dite cour, à la ville de la Nouvelle-Orléans, le 31 de janvier de l'an de Notre Seigneur 1833, et la 57me. année de l'Indépendance des Etats-Unis.

28 fév—3 F. BUISSON, dép. greff.

PROPRIETE DE VALEUR.

A VENDRE.—Deux grands terrains d'environ ignorance situés à l'encoignure des rues Co ti et des Marais, près de canal; cette propriété acquerera bientôt une très grande valeur, vu que l'on bâtit tous les jours dans le voisinage. On peut en voir le plan et s'informer des conditions de la vente au bureau de propriété foncière d'Everitt, rue St. Louis, No. 19,—le conditions seront libérales.

27 février

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

EST parti marron de chez le soussigné, le 4 février, au soir, le petit nègre nommé **TOTO**, âgé d'environ 16 ans, peintre, vitrier et tapissier, très-adroit, parlant anglais et français il est mince de corps et a la peau rougeâtre. Les capitaines sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis. Une récompense honnête sera donnée à celui qui le ramènera au soussigné, rue des Ursulines, No. 75.

27 fév—2 A. ROUBET.

IL a été logé dans la prison de la paroisse Jefferson, la negresse JULIE, se disant appartenir à Mr. Dupui. Le propriétaire est prié de la reprendre en payant les frais, ainsi qu'il est précu par la loi. J. CHARBONNET,

27 fév Shérif.

MR. C. KELLY, rue Bourbon, No. 41, entre les rues de la Douane et Bienville, offre en vente son MOBILIER, consistant en lits et leurs accessoires, meubles pour trois appartements, dans la maison maintenant occupée par lui. Sa situation est convenable pour tenir logement et pension d'ouvriers. Il vendrait son bail de quelques années à des conditions raisonnables.

Le motif qui l'engage à discontinuer sa pension est la perte de sa femme, qui fut victime du choléra. La maison était anciennement occupée par John Armstrong.

25 fév—6t

JUSTIN DUREL se disposant à partir pour France au mois d'avril prochain, donnera à fort bon compte, les marchandises ci après, Manteaux drap et Mérinos brodés et unis, indiennes françaises, Chally, Popeline, Satin, Crêpe, Plumes et Fleurs, et de jolie fausse bijouterie, &c. &c. De plus, il vient de recevoir une partie de vin de Champagne mousseux, première qualité, qu'il offre à des termes très-avantageux. S'adresser à son magasin, connu sous la raison Venor Venroeten & co.; rue Royale, No. 156, vis-à vis la Banque Commerciale.

13 fév—15.

VIN DE MARSEILLE, à vendre par J. Mager, aussi : en caisses, Gruau Larose, Champagne, Medoc, Frontignan do.

19 fév.

GENIEVRE américain, eau de vie américaine et espagnole,—400 barils de genièvre de Baltimore qualité supérieure, fabri que de Campbell; 150 barils d'eau de vie américaine, 4me. qualité ; 400 barriques d'eau de vie espagnole, en déchargement et à vendre par

THOMSON & GRANT,
19 féa rue de la Vieille-Levée, No. 14.

MADAME FESSARD, accoucheuse, élève de la maison Royale d'accouchemens de Paris, chef de théorie et de pratique en son art à la dite maison, munie d'un diplôme de la faculté de Médecine de la même ville, et d'un autre diplôme de la faculté de Médecine Belge, a l'honneur de prévenir les personnes susceptibles d'avoir besoin des secours de son art, qu'elle se fera toujours un sensible plaisir de les leur prodiguer avec exactitude—Sa demeure est rue St. Louis, No. 186.

8 fév—1☞

AVIS—Un célibataire, acclimaté, âgé de 40 ans, bachelier en philosophie et ex-régent de collége, demande à être précepteur. Versé dans la tenue des livres et correspondant en français et en anglais, il s'utiliserait plutôt en cette qualité. S'adresser au Rév. Manhaut, curé de l'Eglise des Ursulines, à la Nouvelle-Orléans.

8 fév—1m.

EXTRAIT D'ABSYNTHE SUISSE, première qualité, grandes bouteilles, à vendre à bas prix, par

F. PERRET, rue Toulouse, No. 59.

Aussi : 164 actions de la Banque de Cité. 31 janv

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.
Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &a. &a.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N. B. On délivrera gratis des Catologues périodiques.

28 nov—6m.

GRAINES DE JARDINAGE.

EN débarquement du navire Hanover, un assortiment de graines de jardinage, du jardin Botanique hanéen de Wm. Prince & Fils, de New York. Les habitans et les amateurs seront traités à des prix raisonnables, au magasin de

DUCONGE & PEYCHAUD,
15 jan Rue de Chartre, No. 89.

RECEMMENT reçus—Plusieurs caisses de Confitures de la Havane, par douze flacons bien assortis, et d'une belle grandeur. Aussi, quelques barils de Pâte et Gelée de Gouyave, en grandes et petites boites, nouvellement reçus et à vendre par le soussigné, rue de la Vieille Levée, No. 21. De plus, vingt dameannes Sirop de Limon, excellentes Liqueurs en caisses, Sirops assortis. Anisette de Bordeaux, Amandes amères, Sucre de la Havane, Dragées assorties, par caisses de 30 liv. et plusieurs autres articles relatifs à son état, qu'il vendra à bon compte.

26 fév

AU BAZAR DE PARFUMS.
Rue Royale, No. 239.

D'APRES l'annonce de la vente pour le compte de la succession de L. Choisne, lue et dans plusieurs gazettes; beaucoup de personnes ont pu croire que l'établissement ci-dessus dénommé, dut être discontinué. Le soussigné croit convenable d'informer le public, qu'étant plus que jamais convaincu de l'avantage qu'offre un dépôt général de parfumeries pour cette ville, où l'on peut trouver en tout temps tous les articles de cette partie, ainsi que de l'utilité d'une fabrique de parfums pour les objets qu'il est fort difficile de conserver frais pendant les chaleurs de l'été; et d'après les encouragemens qu'il a reçus depuis la mort de son prédécesseur, il offre de remplir avec soin les ordres et commandes qui pourraient lui être faits pour la campagne, les autres états où l'étranger.

A vendre à la livre ou à l'once les objets suivants très frais et de première qualité. Essence de Bergamothe; do. de Rose; do. de Lavande; do. de Carvi; do. de Thym; do. de Romarin; do. d'Anis Budiam; do. de Petit-grain ou Linette; do. Menthe Anglais très-fine; do. Neroly fine; do. de Persi; do. de Citron ; eau de Rose; do. fleurs d'Orange; do. de Melisse spiritueuse, Iris de Florance en poudre très fraiche &c. &c.

15 fév. L. EYEN.

A LOUER.—Une résidence d'été, derrière la presse du bas située dans le faubourg Washington, le 4me. ilet de la rue St. Ferdinand, s'adresser à

22 février JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.

ON desire acheter un médiatement une bonne chèvre laitière. S'adresser à

MEDELICE THOMAS,
25 fév rue de la Levée, No. 77

A VENDRE.—Deux Billards avec leurs accessoires. S'adresser à

25 fév MEDELICE THOMAS.

Marchandises convenables pour les marchés Mexicains.

UN grand et excellent assortiment de marchandises sèches anglaises et autres, ayant droit au drawback, à vendre par HARRISON, BROWN & CO,

25 fév rue Royale, No. 117.

A VENDRE par le soussigné, reçu par divers navires, vin en barriques, vieux Medoc eru supérieur ; vin de Bordeaux, en barriques; vin blanc de Grave vieux, en tierces de 35 gallons; do. en tierces de 30 gallons, vieux Sauterne; vin en caisses de 12 bouteilles, eru très supérieur rouge; do. en caisses de 12 bouteilles vieux Margaux; medoc do.; do. de Pauillac, Medoc rouge; do. de St. Estephe Medoc; vin de Champagne en panier de 12 bouteilles; liqueur fine aux larmes du Général Foy, en caisses de 12 bouteilles; anisette en paniers, bouchons pour bouteilles, en sacs d'un millier, et de 500; trois caisses de peignes de corneo à retaper, assortis, un moulin complet pour sucrerie; chaudières à sucre et gueules de fourneaux; 3 balles toile de Bretagne française, large et étroite, déposée dans les magasins de la douane, ayant droit au drawback.

25 fév J. B. LABATUT.

ECOLE DE TIR AU PISTOLET
Tenue par Ch. ANDRIEUX.

CHARLES ANDRIEUX, professeur et inventeur d'une méthode sûre pour tirer parfaitement à balle le pistolet, le fusil et la carabine; après avoir donné ses leçons pendant sept mois à New-York et Philadelphie, où la bonté de cette méthode a été reconnue tant par le peu de coups qu'il faut pour l'apprendre, que par l'avantage qu'elle offre de ne pas oublier même en ne la pratiquant pas; a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'établir dans cette ville une école de tir au pistolet.

Il tirera ses élèves de 25 à 30 pas (*indistinctement des deux mains*) et lorsqu'ils sont finis ils enlèveront un petit oiseau trois ou quatre fois de suite et les coups qui ne toucheront pas sont au plus à deux ou trois pouces.

Ch. Andrieux s'engage envers ses élèves à leur faire attendre le but dans 8 à 10 leçons de 20 minutes chaque, et à ne rien recevoir s'ils ne réussissent pas.

Le prix des leçons est de $30, plus les coups de pistolets à raison de trente pour une gourde (*coupe être payée en outre une gourde pour les poupées qu'il cassera au tir.*) Les personnes qui viennent que quelques jours à rester dans cette ville et qui desireraient prendre leçons, peuvent également les prendre, le professeur leur garantit la réussite.

Ch. Andrieux demeure au-dessus du magasin de M. Lis. Moh, rue de Chartres N°. 113, où on le trouvera.

Le tir est mis au chantier de MM. Lefebre et A. Duret, près le bassin. Les heures du tir sont le matin depuis 7 heures jusqu'à 8 heures et demi, de 11 heures à 2 heures et demi; le soir depuis 4 heures et demi à la nuit.

Ch. Andrieux pourra donner des leçons aux personnes qui ne voudront pas venir au tir lorsqu'elles seront au moins cinq ou six, et les élèves qui voudraient des heures particulières pour le tir s'entendront avec le professeur.

Il prévient le public qu'il a un très bel assortiment de pistolets et de fusils.

16 fév—15.

VOITURES.—Reçues par le Louisville, l'Amistad, le Newark et autres navires, 8 caps, 2 barouches, et d'autres article convenables. Le soussigné tient constamment un assortiment complet de voitures de tout genre et d'une qualité supérieure. Le tout en vente comptant ou surpayer de ville, cas.

W. WALTON,
16 fév Rue de la Douane No. 19

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES.

LE soussigné reçoit par le navire Alabama, un assortiment de graines de jardinage qu'il met à même de remplir les demandes qu'on voudra bien lui adresser.

PRE. LEMOINE,
Rue Conti, No. 52, attenant à la Banque d'Orléans.
11 fév.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu James Rice Fitzenstahl, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécutrice testamentaire du défunt, ne serait point homologué, et la dite exécutrice déchargée de ses fonctions. Par ordre de la cour.

22 fév J. B. D. VOISIN, régister.

CIGARRES.—300 demi-boites cigares assortis, en magasin et à vendre par

HARRISON, BROWN & CO,
22 février rue Royale, No. 117.

50 quarts de barils vin de Madère de Marseille, en magasin et à vendre par

HARRISON, BROWN & CO,
22 fév rue Royale, No. 117.

A LOUER—Cette belle PROPRIETE ci-devant occupée par M. Antoine Abat, située à l'encoignure des rues Ursulines et Remparts. S'adresser à

DAVID OLIVIER,
11 fév—6 Rue Conti, No. 86

A VENDRE.—2 caisses mousseline Suisse, unie do. brodée do. pour rideaux, s'adresser à

20 fév THEOD. NICOLET & CO.

BANQUE DE LA CITE,
Nouvelle-Orléans le 18 Février 1833.

LES Actionnaires de cette Institution sont prévenus qu'une élection de douze Directeurs aura lieu à la maison de la banque, le Lundi, 4 Mars prochain, depuis dix heures du matin, jusqu'à deux heures de l'après midi.

20 fév H. LAVERGNE, Caissier.

DE LA MOURLIERE, rue Royale No 254, l'honneur de prévenir ses amis et les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance, qu'il tient à des prix très modérés, toute espèce de liqueurs françaises, ainsi que le véritable kirschwasser, et extrait d'absynthe suisse désir